

Tulle le 14/11/07

# Pour la pérennité du site, il est nécessaire de sortir de l'impasse... et d'engager la négociation sur de nouvelles bases !

Le 9 octobre, la Direction générale du groupe Nexter a joué la provocation, a tenté d'imposer une durée du travail de 228 jours aux salariés des petites filiales et a fait part de sa volonté de remettre en cause de nombreux autres points : 26eme jour, ponts, horaires variables, etc... Immédiatement, la CFDT, avec les personnels, a réagi et a fait savoir qu'il n'était pas question d'accepter ce diktat ! Après l'action nationale du 16 octobre et la remise d'une pétition intersyndicale dans tous les centres, **la réunion bilatérale du 17 octobre a permis d'obtenir des engagements sur la priorité des négociations, tant sur l'organisation du temps de travail que sur sa durée, et ceci, dès la mi-décembre. La CFDT du centre de Tulle participera à ces négociations.**

Pour montrer leur mécontentement, depuis plusieurs semaines, les salariés du centre ne remplissent pas des bons de travail. Cette action génère une gêne dans le fonctionnement de l'établissement, à tel point que **la direction centrale a décidé de passer à la vitesse supérieure en prévoyant d'envoyer un courrier personnel d'avertissement aux salariés assorti de sanctions et en intentant une action en justice envers les organisations syndicales, si la situation ne revenait pas à la normale.**

La CFDT, qui déplore une fois de plus ce type de management, est parfaitement consciente que la situation est en train de s'aggraver tant pour les personnels que pour le site de Tulle. Afin de permettre à chacun de s'exprimer, elle a organisé, lundi 12 novembre, un vote des salariés. Le résultat de cette consultation (31 pour continuer l'action et 27 pour la reprise du remplissage des bons) montre un avis très partagé qui s'explique du fait des conséquences d'une telle action. En effet, **les investissements prévus au TT/TS sont mis sous le coude, ainsi que les investissements machines indispensables au niveau du 421.** La direction du Groupe considère sans doute (et elle ne s'en cache plus), qu'au vu de cette situation, il est toujours temps de bien réfléchir avant de mettre plusieurs millions d'euros sur la table. L'effet du non-remplissage des bons est difficilement mesurable sur l'impact des clients, néanmoins **la CFDT estime que le risque de perdre certains d'entre eux est réel.** En fait, **nous sommes entrés dans une phase**

**d'action « pour faire de l'action » et ce n'est pas ainsi, dans ce climat détestable, que nous préparons d'une part les négociations importantes à venir et encore moins l'avenir du centre qui repose incontestablement sur des investissements.**

Oui, la durée du temps de travail est remise en cause dans tous les centres et nous savons tous que cette annonce du PDG avait aussi valeur de test et il a eu la réaction des personnels, coordonnée dans tous les centres, qu'il fallait apporter ! **En aucun cas, la CFDT n'acceptera les 228 jours que souhaite la Direction.** Un tel scénario nécessite un accord signé par les partenaires sociaux, **ce qui est totalement impensable !**

Pour la CFDT, il est important de revenir à plus de sérénité, de prendre du recul afin d'entrer dans la phase de négociations lucides et déterminées prévue mi décembre. A ceci, s'ajoute qu'**elle a toujours refusé de tomber dans le jusqu'au boutisme.** Elle a toujours privilégié la négociation et l'action des personnels quand c'est nécessaire, car elle sait pertinemment qu'au bout, **il y a avant tout des hommes et des femmes qui vivent de leur travail et font vivre notre entreprise.**

**Ce que veut la CFDT, c'est :**

- ◆ **Eviter les sanctions envers les salariés,**
- ◆ **Eviter la perte de clients,**
- ◆ **Pérenniser le centre avec les investissements permettant de redonner un peu de cohérence à cette entreprise et la confiance aux salariés,**
- ◆ **Engager de réelles négociations sur l'organisation du travail avant toute remise en cause de sa durée !**

**La CFDT vient d'obtenir auprès des directions centrale et locale, le report à jeudi matin 15 novembre, de l'application des sanctions, afin que chacun ait le temps de bien réfléchir et de prendre position.**

Compte tenu de tous ces arguments, la CFDT mènera les négociations prochaines avec la pugnacité qui la caractérise comme elle a su le faire lors de toutes les négociations précédentes, toujours appliquées aujourd'hui. Aussi, après analyse de la situation par son conseil syndical, la **CFDT demande au personnel concerné de reprendre le pointage des bons de travail.**

L'action des personnels de Tulle n'a pas été vaine, les négociations prochaines ne pourront pas effacer leurs revendications. Au contraire, elle montre une détermination des salariés à créer ce rapport de force nécessaire pour mener une négociation équilibrée.

**La CFDT assume et assumera encore pleinement ses responsabilités en ayant à l'esprit deux priorités essentielles que sont :**

**l'Avenir de l'Entreprise  
et l'Emploi de chacun des personnels de Tulle !**